

Adhésion Lencloître JC 86

2022 - 2023

Merci de donner votre adhésion COMPLÈTE (fiche + règlement + certificat) en mains propres à Claire, Thierry ou Dany,

- Comments

ou de la deposer dans la boite prevue le jeudi à l'entrainement, dans les tribunes.	
Nom : Prénom :	
Date et Lieu de naissance : / / à	
Profession:	
Adresse, téléphones et adresse mail à ne remplir que s'il y a des modifications depuis l'année dernière. Le Lencloître JC 86 diffuse des photos de ses adhérents sur sa page Facebook et son site internet. Tout adhérent renonce à son droit à l'image.	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Tél Port / Tél Fixe : / / / / /	//
@:	
Activité :	
Course à pied o Marche nordique o Marche randonnée o Renforcement musculaire : o	
Adhésion : Individuelle 25€ o Famille (Adulte(s) + Enfants jusqu'à 18 ans) 50€ o	
<u>Licences (montant de l'adhésion inclus)</u> :	MAILLOT OFFICIEL : 10 €
Athlé running (loisir), 56€ o	Homme o Femme o
Athlé compétition, Benjamins 2010 et 2011, 53€ o Athlé compétition, Minimes 2008 et 2009, 57€ o	XXS o XS o S o M o L o XL o XXL o
Athlé compétition, Cadets 2006 et 2007, 79€ o Athlé compétition, Juniors 2004 et 2005, 82€ o	Merci de faire un paiement à part pour l'achat du maillot.
Athlé compétition Es – Se – Mas, 101€ o	
N° de licence (si déjà connu) :	
Certificat médical obligatoire (valable un an, jusqu'à l'été 2023 de préférence) établi le//_	
Somme de€, réglée le / / en espèce o en chèque o n° et banque :	
Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur. Date et signature :	

REGLEMENT INTERIEUR DU LENCLOITRE J.C. 86

Modifié par réunion du 19 Novembre 2005.

ARTICLE 1 : Toute personne peut faire partie du Lencloître J.C86 si elle a acquitté sa cotisation et fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition.

ARTICLE 2 : Le montant de la cotisation est fixé par le bureau.

ARTICLE 3 : Les membres du Lencloître .J.C 86 sont répartis en 2 catégories :

Les adhérents
Les adhérents licenciés FFA.

ARTICLE 4 : Tous les adhérents participants aux compétitions sont tenus de s'inscrire sous le nom du Lencloître J.C. 86 et d'en porter les couleurs.

ARTICLE 5 : Tous les adhérents sont couverts par l'assurance du Lencloître J.C.86 pendant les compétitions et entraînements organisés par le Club.

ARTICLE 6 : Tous les adhérents licenciés FFA sont couverts par l'assurance FFA pendant les compétitions et entraînements.

ARTICLE 7 : Les avantages du Lencloître J.C 86 sont réservés aux :
Adhérents et leur conjoint(e) et enfant(s)
Adhérents licenciés F.F.A. et leur conjoint(e) et enfant(s)

Tenues -inscriptions groupées aux compétitions -festivités et réductions sur les équipements sportifs.

ARTICLE 8 : Modifié par L'assemblée Généraledu 11 Janvier 2020 : L'inscription au club est exigible au 30 Septembre de chaque année pour les renouvellements (fiche d'adhésion, règlementet certificatmédicalrécent) et jusqu'au 30 Avril pour les nouveaux.

ARTICLE 9 : Toute personne adhérente au Lencloître J.C. 86 devra être présente dans l'organisation des manifestations sportives du club. Après avis favorable du bureau et dans la limite des premières demandes un accord exceptionnel sera donné par le bureau pour participer à la compétition mais les récompenses seront exclues pour ces adhérents.

